

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Date d'envoi de la convocation : 21 mai 2026
Date d'affichage : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Jacques LEISY, Agnès CHATARD, Benoit GUILLOT, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Céline JOAQUIM, Roxane BASTIDE

Absents excusés :

Thomas LASSALE procuration à Martine MANDÉ, Nicolas MIQUAU procuration à Michelle SAINTOUT, Marc DRUESNE

Secrétaire de séance : Roxane BASTIDE

DÉLIBÉRATION N° 03-27052026 :

OBJET : CRÉATION DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Michelle SAINTOUT, Maire, rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Michelle SAINTOUT, Maire, explique qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques impactés par les mouvements de personnel (départs d'agents, agents en congés maladie...), il y a lieu de renforcer temporairement l'équipe du personnel affectée à ceux-ci.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} août 2026, trois emplois non permanents sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter trois agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) DÉCIDE :

- **DE CRÉER** trois emplois non permanents sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de l'échelle C1 pour effectuer les missions d'agents polyvalents (entretien, voirie, espaces verts, école, cantine, ...) suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égal à 35/35^{ème}, à compter du 01/08/2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois, soit du 01/08/2026 au 31/01/2028 ;
- **DE FIXER** la rémunération sur la base de l'indice brut correspondant au traitement minimum garanti dans la fonction publique conformément à la législation en vigueur ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget 2026 de la collectivité.

| | | |
|---|-------------------|----------------------------|
| Votants : 18 (16 + 2 procurations) | | Votes exprimés : 18 |
| Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Roxane BASTIDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.